

**CINQUIÈME SÉANCE DU COMITÉ DE PARENTS
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD
ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020**

Mardi 14 avril 2020, à 19 h, PAR VIA SEULEMENT

Écoles présentes :

L'Étincelle	Saint-François-Xavier
Jeanne-De-Chantal	Des Méandres
Saint-Thomas	Beaubien
Du Tremplin	Plein-Soleil
Sec. Bon-Pasteur	Sec. De Saint-Charles
Sainte-Félicité	Provencher
De la Colline/Ste-Apolline	Sec. De Saint-Anselme
Sec. De Saint-Paul	Saint-Marcel
Belle-Vue	Aux Quatre-Vents
Des Tilleuls	Saint-Pie-X
Saint-Nicolas	De la Marelle
Mgr-Sirois	Sec. L-J-Casault
Saint-Cyrille	N-D.de L'Assomption / Francolière
De la Ruche-De-Lanaudière	Aubert-de-Gaspé
Morissette	

1. Accueil, mot de bienvenue et modalités pour cette rencontre VIA
Mme Jessy Coulombe souhaite la bienvenue à tous et explique les modalités à suivre pour assurer le bon déroulement de la rencontre.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
Mme Jessy Coulombe fait la lecture de l'ordre du jour. L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Brigitte Talbot et appuyée par M. Richard Gagnon.

3. Dispense de lecture, adoption ET SUIVI du procès-verbal de la séance du 17 février 2020

Modification à apporter au point 6.8.4. L'énoncé initial était : *Il est mentionné que ce processus est réalisé par les ressources humaines et qu'il y a des contraintes au niveau syndical.* Il est proposé de modifier « des contraintes au niveau syndical » pour « en respect des conventions collectives. L'adoption du procès-verbal est proposée par Mme Émilie Boulet et appuyée par Mme Cindy Auger.

4. Intervention de la présidente
 - 4.1 Suivi du congrès de la FCPQ du mois de février 2020 et informations pour le conseil du 4 avril 2020
Mme Magalie Caron mentionne que le congrès s'est déroulé sur le web. Le ministre de l'éducation a mentionné que les enseignants devaient assurer

un suivi auprès de chaque enfant. Une trousse hebdomadaire sera acheminée aux enfants avec des activités en lien avec les différentes matières. Mme Caron mentionne qu'il y a beaucoup d'information sur le site de la FCPQ.

En ce qui concerne la tenue des séances des conseils d'établissement, M. Côté vient préciser quelques éléments. Les directions d'école communiqueront avec les présidents des CÉ afin de discuter des modalités pour la tenue des CÉ et voir si les règles de régie interne doivent être modifiées pour tenir les rencontres par un moyen technologique tout en respectant le caractère public des séances.

Mme Caron mentionne qu'elle a écrit à la FCPQ pour valider si le processus de désignation des parents au conseil d'administration pouvait être reporté. Pour le moment tout doit suivre son cours tel que prévu initialement.

4.2 Inscription au Colloque national 2020

Le colloque est reporté à l'an prochain.

4.3 Candidature au titre de *Distinctions et Reconnaissance*

L'activité est reportée à l'an prochain. Mme Andréanne Vachon avait acheminé une candidature. Cette dernière sera conservée pour l'an prochain.

4.4 Processus de désignation des cinq parents sur le conseil d'administration.

Un questionnaire de consultation nous a été acheminé la semaine dernière. Seulement quelques personnes ont acheminé leur questionnaire complété à Mme Talbot. Toutefois, toutes les modalités seront présentées et expliquées lors de cette rencontre.

Mme Jessy Coulombe présente les critères auxquels les candidats doivent répondre pour être membre du conseil d'administration ainsi que les personnes qui sont inéligibles. Les nouveaux éléments ajoutés en surbrillance dans le document sont des éléments qui se retrouvent dans la loi sur les élections scolaires et qui doivent être présent dans le document. Mme Jessy Coulombe fait la lecture de chaque modalité, demande s'il y a des commentaires et questions et ensuite chaque participant doit voter pour chaque modalité.

- 1- Au plus tard, le 20 avril 2020, mais dorénavant à la rencontre du comité de parents du mois de mars, le comité de parents désignera un président d'élection et au moins une autre personne pour agir à titre de scrutateur : 27/27 en accord
- 2- L'ouverture des mises en candidature aura lieu à compter du mardi 21 avril 2020 mais, dorénavant, à compter du lendemain de la rencontre du comité de parent du mois d'avril : 27/27 sont en accord
- 3- La fermeture des mises en candidature aura lieu le 22 mai 2020 à 16h, mais dorénavant à compter du vendredi 16h précédant la rencontre du comité de parents du mois de mai : 27/27 en accord

- 4- Un formulaire électronique de mise en candidature vous sera acheminé lors de la convocation de la rencontre du comité de parents prévue le lundi 20 avril 2020 mais, dorénavant au mois d'avril. Les informations relatives à la transmission de votre mise en candidature y seront inscrites : *La date sera ajoutée au document « structure et modalité d'élection » car elle n'y figure pas : 27/27* sont en accord.
- 5- Chaque candidature doit être envoyée, par courriel, à la personne occupant le poste à la présidence d'élection du comité de parents pour le conseil d'administration ainsi qu'au scrutateur : *27/27* sont en accord.
- 6- L'avis de convocation de la réunion du comité de parents qui se tiendra le 25 mai 2020 mais, dorénavant pour la réunion du mois de mai, devra annoncer l'élection au conseil d'administration à l'ordre du jour : *La date sera ajoutée au document « Structure et modalités d'élection » car elle n'y figure pas. 27/27* sont en accord.
- 7- Toute personne qui présente sa candidature doit, lors de la rencontre du comité de parents du 25 mai 2020, faire une courte présentation de 2 à 5 minutes expliquant ses intérêts et motivations à être élue au C.A. : *La date sera ajoutée au document « Structure et modalités d'élection » car elle n'y figure pas et ajouter « mais dorénavant à la rencontre du mois de mai. 27/27* sont en accord.
- 8- Dans le cas d'une absence d'une personne qui présente sa candidature (physiquement et par VIA), la personne qui agit à la présidence d'élection pourra faire la lecture du texte de présentation : *Ajouter au document « Structure et modalités d'élection » la spécification « physiquement et par VIA » : 27/27* sont en accord.
- 9- S'il y a seulement une candidature dans un district, le parent sera élu par acclamation : *27/27* sont en accord.
- 10- S'il y a plus d'une mise en candidature, nous procéderons à des élections : *27/27* sont en accord
- 11- Selon les discussions durant la rencontre, nous modifions cette modalité : et ajoutons deux éléments:
Si aucune mise en candidature n'a été reçue pour un district, un avis sera acheminé aux membres du comité de parents au plus tard 10 jours avant le comité de parents du mois de mai, afin de pourvoir ce poste au conseil d'administration. Tous les parents, incluant les parents des autres districts, pourront manifester leur intérêt pour ce poste.

Selon les discussions durant la rencontre, nous ajoutons deux éléments:
1 : Malgré ce qui précède, une candidature d'un parent de ce

district, reçue dans la période de mise en candidature, sera traitée en priorité pour l'élection. Les candidatures hors districts seront en élection seulement dans le cas où il n'y aurait aucune candidature pour ce district dans la période de mise en candidature.

2- Si aucune mise en candidature n'a été reçue pour un district durant la période de mise en candidature, malgré l'avis émis, les membres du comité de parents se réserve le droit de procéder à l'élection, séance tenante et sur proposition des membres du comité de parents, afin de pourvoir au poste vacant au conseil d'administration. Tous les parents de tous les districts pourront manifester leur intérêt pour ce poste vacant 27/27 sont en accord.

12- Afin d'utiliser son droit de vote, il est obligatoire pour le représentant principal ou le substitut d'être présent physiquement lors de la rencontre ou présent par une plateforme qui permet les échanges et la votation ex : Via durant la rencontre où se fera l'élection des représentants parents au conseil d'administration : 27/27 sont en accord.

Pour le formulaire de mise en candidature, seulement les qualités requises pour les candidats seront ajoutées.

5. Intervention du directeur général adjoint

5.1 Questions des parents et des parents substitués à l'intention du directeur général adjoint

Mme Jessy Coulombe partage un commentaire partagé par plusieurs parents au sujet d'une correspondance reçue de la commission scolaire qui encourageait fortement les parents à réaliser la trousse hebdomadaire avec les enfants, bien que ce n'est pas obligatoire. Il s'agissait finalement d'une correspondance du ministre de l'éducation. Cet élément pourrait être partagé à la FQCP.

Une question au sujet de la récupération du matériel dans les écoles est posée. M. Côté mentionne qu'il y aura une liste très spécifique du matériel qui sera possible d'aller récupérer et pour des besoins très spécifiques.

Il est proposé de promouvoir l'utilisation des adresses courriels de la commission scolaire des enfants pour recevoir les communications des enseignants. La gestion de la transmission des informations est gérée par chaque équipe-école puisqu'il y a parfois des modifications à apporter à la trousse.

6. Rapport des comités

6.1 Comité culturel (Jeannette Beaudoin ou Stéphanie Chabot)

Les représentantes sont absentes.

6.2 Comité consultatif du transport (Mélanie Kathleen Sackett)

Une réunion 19 février dernier. Mme Sackett mentionne avoir soumis les 3 questionnements émis en comité de parents :

- Maternelle 4 ans qui ont de la difficulté à entrer dans l'autobus : la brigade scolaire du CAA ont des trucs pour aider et les plus grands peuvent aussi aider les petits. L'ajout de marche n'est pas recommandé au Québec à cause de la neige.
- Station de radio diffusée dans les autobus avec propos inapproprié : la plainte avait déjà été adressée et une intervention a été réalisée. Tout nouvel incident peut être signalé à la direction de l'école.
- Accommodements de transport pour aller chez des amis: On nous réfère au document où nous retrouvons les modalités de transport.

Il y aura ajout de nouveaux modes de paiement (interac, accèsD). Formation de chauffeur en ligne est maintenant offerte. La campagne de sécurité provincial du transport scolaire s'est tenue du 3 au 14 février et semble avoir eu une bonne visibilité. On commence à regarder les possibilités de l'électrification des autobus. Pas de déficit de prévu au budget, malgré la bonification des services. La prochaine rencontre aura lieu le 9 juin prochain.

6.3 Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSHEDAA) (Nancy Denault)

La rencontre était prévue en avril et a été annulée.

7. Autre (s) sujet (s)

7.1 Indices IMSE des écoles : Mme Lucie Vermette demande quels sont les critères de classement des écoles. M. Côté mentionne que le classement est réalisé par le ministère de l'éducation selon les critères de scolarité de la mère et le revenu familial. M. Côté sortira les critères et apportera une réponse à la prochaine rencontre. Mme Vermette se questionne si ces critères peuvent être changés. M. Côté répond que ces critères proviennent du MEES et que la CS s'est adressée au MEES face aux changements.

8. Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine rencontre aura lieu le 20 avril à 19h par VIA.

9. Levée de la séance

La levée de l'assemblée est proposée par Andréanne Vachon et appuyé par Pascale Lemelin à 21h01.



Jessy Coulombe, présidente



Isabel Proulx-Heinz, secrétaire